



## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2012**

Les Membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, sur convocation faite par la Présidente dans les délais prévus.

Etaient présents à la réunion et ont émargé la feuille de présence en entrant en séance :

Agnès SENIULT .....Présidente  
Laurent CHANUT..... Trésorier  
Pierre OBERZUSSER  
Michel DUBOIS  
Sylvie JALIBERT  
André AMRI  
Aurélia LELONG  
Michel DENIS

La Présidente ouvre la séance à 10h.

Elle passe ensuite à l'examen des points de l'ordre du jour :

- Modification des statuts
- Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration en cas de démission d'un des membres
- Modification du règlement intérieur

### **1. MODIFICATION DES STATUTS**

Il est décidé que ce point ne sera abordé qu'ultérieurement aux points 2 et 3 de l'ordre du jour si cela s'avère nécessaire.

### **2. ELECTION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'assemblée générale ayant pris acte de la démission de Marie-Hélène MAILLOT de la fonction de secrétaire du CIS, deux adhérents se présentent au conseil d'administration :

7 allée des noisetiers 95670 MARLY LA VILLE

[www.cis.asso.fr](http://www.cis.asso.fr) contact@cis.asso.fr

Membre de la fédération photographique de France - Agrée Jeunesse et sport

Membre de la fédération départemental maison des jeunes et de la culture

CINDET N° 440 601 507 0056

*AS*

- André AMRI
- Michel DENIS

Les 2 candidats sont élus à l'unanimité.

En remplacement de Marie-Hélène MAILLOT, démissionnaire, la nomination de Michel DENIS au poste de Secrétaire est acceptée à l'unanimité.

De plus, compte tenu de la charge de travail très importante incomptant à la présidente, l'assemblée générale, sur proposition de celle-ci, accepte le principe d'une répartition plus équilibrée de cette charge entre les membres du conseil d'administration.

A cet égard, et au titre d'une première mesure, il est décidé à l'unanimité de confier à André AMRI (qui se porte candidat) la fonction de chargé de communication. Le poste de vice président en charge de la communication ne retenant pas l'approbation de tous, les contours exacts de la fonction restant à définir, il est convenu que dans un premier temps André AMRI relancera le journal numérique « CIS-Infos » dans une perspective d'amélioration et de rationalisation de la communication interne et entamera une réflexion sur le site (allègement, lisibilité) en ce qui concerne la communication externe. Les autres fonctions de communication avec les associations et les élus resteront assurées telles qu'auparavant.

Il est rappelé la règle de fonctionnement du Club en ce qui concerne le renouvellement par tiers des membres siégeant.

### **3. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Afin de ne pas empiéter sur le cœur de nos activités lors de nos rencontres hebdomadaires, les réunions mensuelles initialement organisées le premier vendredi de chaque mois, feront l'objet de rencontres régulières le dimanche matin.

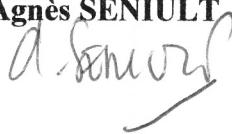
Puis lecture est faite du règlement intérieur et de ses modifications, approuvées à l'unanimité. (cf pièce jointe)

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

Il a été constaté la carence du registre relatif au fonctionnement de l'association depuis sa création. Un registre récemment acquis est remis à la présidente en séance. Elle le mettra en place suivant les dispositions légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 11h 45

La Présidente,  
**Agnès SENIULT**



Le Trésorier,  
**Laurent CHANUT**



Le Secrétaire  
**Michel DENIS**



Pièces jointes :

- Mail de démission de Marie-Hélène MAILLOT
- Règlement intérieur modifié